



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
 MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Étaient excusées : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
 EN FONCTION : 11
 PRESENTS : 9
 VOTANTS : 10
 CONTRE : 0
 ABSENTION : 0
 POUR : 10

Délibération n° 2023/35 : Modification du budget principal 2023 – décision n°2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget principal 2023 en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder aux modifications budgétaires ci-après :

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
70/70878 (rbt par des tiers assurance broyeur)	2 410,00 €	011/6064 (location copieurs)	3 840,00 €
73/738 (compensation CVAE)	9 818,00 €	011/611 (prestations de sce animations)	3 000,00 €
731/73112 (CVAE)	- 11 541,00 €	011/6156 (maintenance)	3 000,00 €
731/73114 (IFER)	1 453,00 €	012/6450 (charge personnel)	1 500,00 €
75/7588 (rbt maladie agent titulaire)	9 500,00 €	014/7068129 (reversement redevance modernisation réseaux agence eau)	200,00 €
		042/681 dotation amortissements	- 63,00 €
		042/673 (titres annulés)	63,00 €
		65/65818 (SACEM)	100,00 €
TOTAL	11 640,00 €		11 640,00 €

Délibération n° 2023/35 : Modification du budget principal 2023 – décision n°2
Page 2/2

Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
10/101560226 (taxe d'aménagement)	1 560,00 €	21/2151 (réseau voirie, mur presbytère)	18 000,00 €
13/1321 (subv DETR REP)	80 515,00 €	21/2157 (matériel de voirie)	- 1 806,11 €
13/1322 (subv RAURA REP)	30 000,00 €	21/2158 (matériel et outillage techniques)	1 806,11 €
13/1323 (subv D38 REP)	255 701,00 €	21/2183 (matériel informatique TNE)	4 000,00 €
13/1323 (subv D38 TNE)	3 213,93 €	21/2184 (mobilier)	1 460,00 €
		23/231 (REP)	347 529,93 €
TOTAL	370 989,93 €		370 989,93 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 27 JUIL. 2023
Date de publication : 27 JUIL. 2023

